



Programme de formation

ERRD en ESMS

But de la formation

Professionnaliser les agents des établissements médico-sociaux par le développement et le renforcement de leurs compétences dans la pratique de l'analyse financière en matière de l'élaboration budgétaire conforme au passage à l'EPRD

Compétences visées

1. S'assurer de l'exhaustivité de recettes inscrites à l'ERRD
2. S'assurer de l'exhaustivité de dépenses inscrites à l'ERRD
3. Contrôler la cohérence entre les différentes annexes de l'ERRD

Pré-requis

Aucun

Liste des référents

Référent administratif : Monsieur Guillaume HATREL

Référent pédagogique : Monsieur Guillaume HATREL

Référent handicap : Monsieur Guillaume HATREL

Type de public

Directeurs/ Directrices d'établissements ; Personnels des services comptables et financiers

Équipements nécessaires

Aucun

Moyens pédagogiques

Supports pédagogiques complémentaires en e-learning

Quiz et QCM en cours de formation

Evaluation à chaud en fin de formation

Sanction de la formation

Certificat de réalisation



Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports conceptuels, méthodologiques et pratiques

Exercices d'application, études de cas et travaux de groupe

Analyses réflexives des pratiques professionnelles à partir des cas fournis par les participants

Personnalisation des exercices d'applications et de simulations à l'établissement (formation intra)

Durée

14 heures (2 jours).



Programme

Introduction

- Le cadre légal et réglementaire (Arrêtés, circulaires, décrets, modèles)
- Impact des écarts des différents CR (prévisions/ réalisations) budget n-1
- Impact de l'évolution des PPI et PGFP sur le budget n-1
- Impact des convergences tarifaires

Le Cadre ERRD complet

- Le Compte de Résultat Principal (CRP)
- Les Comptes de Résultats Annexes (CRA)
- Les reprises de résultats antérieurs (excédents et déficits)
- Le tableau de financement (Ex section d'investissement)
- La détermination de la CAF
- Le Bilan Financier (élément clef de l'ERRD)
- Les Ratios Financiers (lecture et interprétation)
- L'état des Provisions, dépréciations et subventions
- Le suivi de la dette
- L'affectation du résultat
- Résultat comptable
- Résultat administratif
- Proposition d'affectation
- Résultat réformé

L'annexe activité

- Composition
- Quelles données y inscrire ?

L'Annexe Financière

- Répartition des charges par section
- Les écritures particulières (services extérieurs, autres services extérieurs, le compte 6288, les charges de gestion courante, les charges exceptionnelles)

L'annexe des effectifs rémunérés

- Effectifs autorisés et effectifs rémunérés
- La répartition des charges par sections tarifaires et le décret n°2016-1814 repris aux articles R. 314-166, R. 314-176 et R. 314-179 du CASF
- Les charges sociales et fiscales (assiettes, taux et montants)

Le Rapport Budgétaire et Financier

- Article R314-223 du CASF
- L'analyse globale des équilibres généraux
- L'activité réalisée et les moyens de l'établissement
- Le groupe 2

Accessible aux personnes en situation de handicap : oui